

Les grandes entreprises d’aujourd’hui se préoccupent de plus en plus de leur impact direct et indirect sur l’environnement et la société. Cette conscientisation accrue est concrétisée notamment par l’intégration, dans leurs processus d’approvisionnement, de critères environnementaux, sociaux et économiques. En se dotant d’une chaîne d’approvisionnement plus responsable, ces entreprises peuvent réduire leur impact sur l’environnement tout en renforçant leur durabilité économique et sociale.

Catherine Dufour Rannou, conseillère en développement durable au Centre québécois de développement durable (CQDD), s’est entretenue avec Charles Bernardi, conseiller en approvisionnement et services administratifs chez Desjardins, pour en apprendre davantage sur son processus d’approvisionnement.

CDR : Avez-vous des engagements formels en matière de développement durable et de responsabilité sociale?

CB : Desjardins possède effectivement une politique de développement durable depuis 2005. Celle-ci définit comment la responsabilité sociale d’entreprise (RSE) et la coopération sont intégrées et appliquées au sein du Mouvement Desjardins.

Un guide d’approvisionnement responsable est également disponible. Ce guide contient les principes directeurs quant aux stratégies d’acquisitions et sert principalement aux équipes d’approvisionnement, aux acheteurs et aux collaborateurs internes dans le cadre de leurs opérations quotidiennes.

Quel est le processus ou le mécanisme mis en place pour connaître les pratiques de vos fournisseurs?

Les fournisseurs répondent aux appels d’offres sur invitation et doivent respecter le devis et des critères d’admissibilités bien précis.

En plus des critères « qualité, prix et-innovation », des critères de développement durable et de RSE sont intégrés dans l’analyse. La coopérative évalue par la suite la performance économique, sociale et environnementale des fournisseurs, en fonction des 16 critères suivants :

			
<p>Gestion responsable</p>	<p>Performance environnementale</p>	<p>Performance sociale</p>	<p>Performance économique</p>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Gouvernance 2. Éthique et déontologie 3. Reddition de compte 4. Engagement des parties prenantes 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Gestion environnementale 6. Gestion des matières résiduelles 7. Gestion des émissions de gaz à effet de serre 8. Construction durable 9. Mobilité durable 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Engagement communautaire 11. Avantages sociaux pour les employés 12. Diversité et égalité des chances 13. Santé, sécurité et mieux-être au travail 	<ol style="list-style-type: none"> 14. Entreprise d’économie sociale 15. Entreprise locale 16. Achat responsable

Quels sont les exigences ou les éléments à respecter ou à fournir pour un fournisseur?

Les fournisseurs doivent fournir des pièces justificatives selon quatre catégories :

- Gestion responsable :
 - Stratégie, politique ou plan de développement durable et de RSE
 - Code d'éthique, de conduite et de déontologie
 - Rapport annuel intégré y compris un triple bilan
- Performance environnementale :
 - Programme, plan ou mesures en gestion des matières résiduelles, y compris des objectifs chiffrés
 - Objectifs de réduction des gaz à effet de serre
 - Programme, plan ou mesures en efficacité énergétique, y compris des objectifs chiffrés
 - Programme, plan ou mesures d'économie d'eau, y compris des objectifs chiffrés
- Performance sociale :
 - Politique d'investissement communautaire
 - Politique ou programme sur la diversité
 - Normes, politiques ou programmes en santé et sécurité au travail
- Performance économique :
 - Stratégie, politique ou démarche d'approvisionnement responsable
 - Code de conduite des fournisseurs

L'évaluation des pratiques de développement durable des fournisseurs est maintenant intégrée de façon systématique dans les mises en compétition et leurs résultats ont un impact sur le pointage global attribué au fournisseur. S'il est choisi, le fournisseur s'engage à respecter le Code de conduite des fournisseurs.

Le mot de la fin en ce qui a trait à la démarche d'approvisionnement responsable de Desjardins ?

« C'est une occasion opportune pour Desjardins de passer un message fort aux entreprises québécoises quant à l'importance de mettre en place des pratiques de développement durable. Ces pratiques peuvent faire la différence. C'est pourquoi elles font partie intégrante des décisions d'achats et du processus d'évaluation des fournisseurs du Mouvement Desjardins. »

Charles Bernardi, conseiller en approvisionnement, Mouvement Desjardins

POUR ALLER PLUS LOIN

[L'approvisionnement chez Desjardins](#)

[Code de conduite des fournisseurs](#)

Pour en savoir plus sur le développement durable en entreprise : www.pmedurable02.com

418 668-7533, poste 117 | info@cqdd.qc.ca